



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2019

DATE D’AFFICHAGE

21 mars 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 16

OBJET :

Permis de construire pour la
construction d’un carport sur
le site de la Ferme
Pédagogique

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 29/03/2019

Publiée le 29/03/2019

Notifiée le 29/03/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER

Etaient absents :

Yves MARRE
Stéphane LE PECULIER
Mélanie MATHIEU
André RIETZ
Camille CRONIER
Caroline PARATRE
Christine CASIMIR
Carole DEFFAIN
Katia MERLEN
Philippe AUTRIVE

Etaient absents excusés :

Hervé FRANEL
Alain DENIMAL donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA
CONSTRUCTION D’UN CARPORT SUR LE SITE DE LA FERME
PEDAGOGIQUE**

Madame Françoise BOUSSAT, Adjointe au Maire déléguée au patrimoine et à la Ferme Pédagogique, précise qu’un permis de construire doit être déposé pour la construction d’un carport pour la réalisation d’un musée agricole situé sur le site de la Ferme Pédagogique, Lieu-dit «La Grange aux Moines».

A cette fin, le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à déposer et signer les demandes administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux.

VU le projet de la Commune de réaliser un CARPORT pour accueillir un musée agricole,

VU l’obligation de déposer un permis de construire pour la réalisation du projet,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour bien mener les travaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer et signer toutes pièces relatives au dossier de permis de construire nécessaire pour mener à bien ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN

